

**Santé****Pas d'e-cigarette pour les mineurs**

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a recommandé mardi d'interdire la vente des cigarettes électroniques aux mineurs et leur usage dans les lieux publics fermés.

Pour les experts, *"l'usage de ces dispositifs présente un danger grave pour l'adolescent et le fœtus"* et *"accroît l'exposition des non-fumeurs et des tiers à la nicotine et à un certain nombre de substances toxiques"*. Les inhalateurs électroniques de nicotine sont des dispositifs qui ne brûlent pas et n'utilisent pas de feuilles de tabac mais qui produisent un aérosol inhalé par l'utilisateur. (Belga)